



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 5639

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'hébergement des personnes âgées « dépendantes ». En effet, alors que la moyenne de la durée de vie augmente de façon très importante - plus de soixante-treize ans pour les hommes, plus de quatre-vingt-deux ans pour les femmes - notre pays est de plus en plus confronté au problème de l'hébergement des personnes âgées dites « dépendantes ». Compte tenu de la pyramide des âges, toutes les statistiques démontrent que, d'ici à une dizaine d'années, ce problème particulièrement aigu se posera de façon majeure à la société occidentale. Or, devant la faiblesse des infrastructures du secteur public (hospitalier ou autre) pour faire face à ce problème d'hébergement et de prise en charge des « personnes dépendantes », des initiatives privées se sont faites pour tenter de pallier cette carence. Il lui demande donc quelles sont les intentions de l'État en la matière : si celui-ci envisage un programme public d'établissements ou d'infrastructures adaptés à ce problème de la dépendance ; s'il envisage d'aider les investissements privés à se développer dans ce domaine précis ; dans cette dernière hypothèse, s'il pense donner des instructions aux DASS concernées, afin de ne pas décourager ce type d'investissement de première nécessité.

Texte de la réponse

Avec l'allongement de la durée de la vie, conséquence des progrès médicaux, de l'amélioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre de personnes âgées s'accroît rapidement et, avec lui, le phénomène de la dépendance qui pose des problèmes familiaux, financiers et sociaux et qui constitue un problème à résoudre pour notre société en cette fin de siècle. Le Gouvernement est très attaché à l'amélioration du dispositif actuel de prise en charge de la dépendance et veillera à ce que des réponses durables y soient apportées. Le débat qui s'est déroulé à ce sujet au Sénat, lors de la précédente session parlementaire, a été l'occasion de rappeler l'importance de ces enjeux pour notre société et il a permis d'en dégager les éléments les plus fondamentaux. À partir de l'ensemble des réflexions et propositions qui ont été faites sur ce sujet, les services du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville s'emploient à l'élaboration de solutions concrètes qui permettront au Gouvernement de présenter les options retenues.

Données clés

Auteur : [M. Marleix Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5639

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2888

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4464